

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à  
LE MINISTRE/DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites  
Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble urbain formé à FIGEAC (Lot) par la rue Séguier dans sa partie pittoresque et le passage qui la fait communiquer avec la Place Carnot.

La mesure vise les immeubles nus et bâtis (façades, élévations et toitures) sis sur les parcelles cadastrales n° 996. 999 à 1001. 1003. 1006. 1008. 1009. 1011. 1013 à 1016 - section G - appartenant à :

BACALOU Marie-Thérèse, libraire à FIGEAC .. 1013.1014.  
BERTROU Albert - époux ROCHE Julia - boucher  
à FIGEAC ..... 1003.  
BOUTAN Germain - époux COLOMBIE - boulanger  
rue Gambetta - FIGEAC ..... 1006.1008p.  
1009.  
CHARTRON Marie Vve - négociante - place  
Carnot - FIGEAC ..... 1000.  
GRANIE Ernest - place Carnot - FIGEAC ..... 1016.

HERPIN Maurice - époux NOZIERES Marcelle  
 place Carnot - FIGEAC ..... 996.

MARVEZY Barthélemy - gendre SAILSSARD - Place  
 Carnot - FIGEAC ..... IOII.IOIS.

PEZET Justin - époux BESSE Marie, menuisier -  
 Place Carnot - FIGEAC ..... IOOI

REYNAL Edmond - coiffeur - 19 rue Séguier -  
 FIGEAC ..... 999

RISPAL Auguste, époux FRANCHEZE - ST-SAULIN-  
 DE-MAURS (Cantal) ..... IOO8p.

.....

.....

ART. 2.

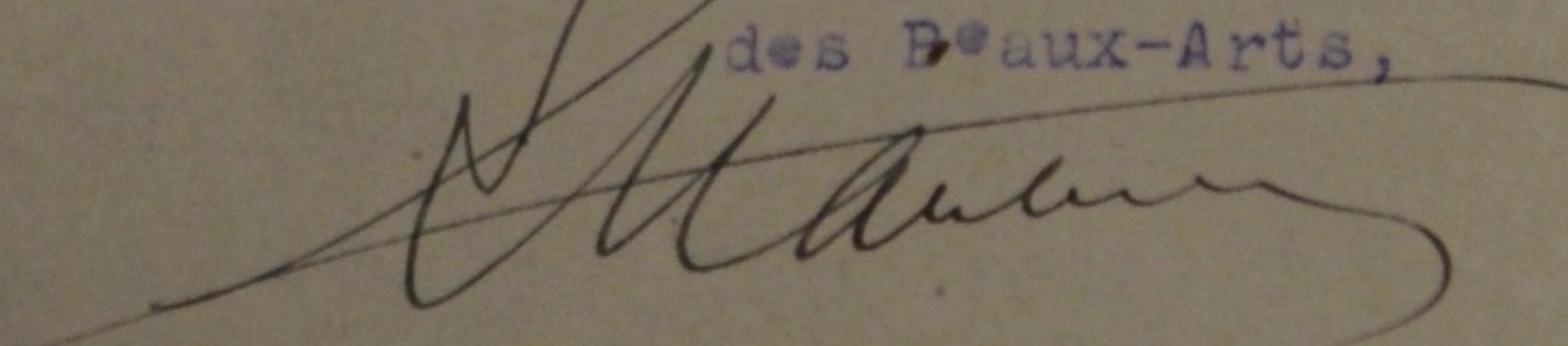
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives  
 de la préfecture, au Maire de la commune de FIGEAC et aux propriétaires  
 intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

7 JUIL 1943

Par délégation,  
 Le Conseiller d'Etat  
 Secrétaire Général  
 des Beaux-Arts,



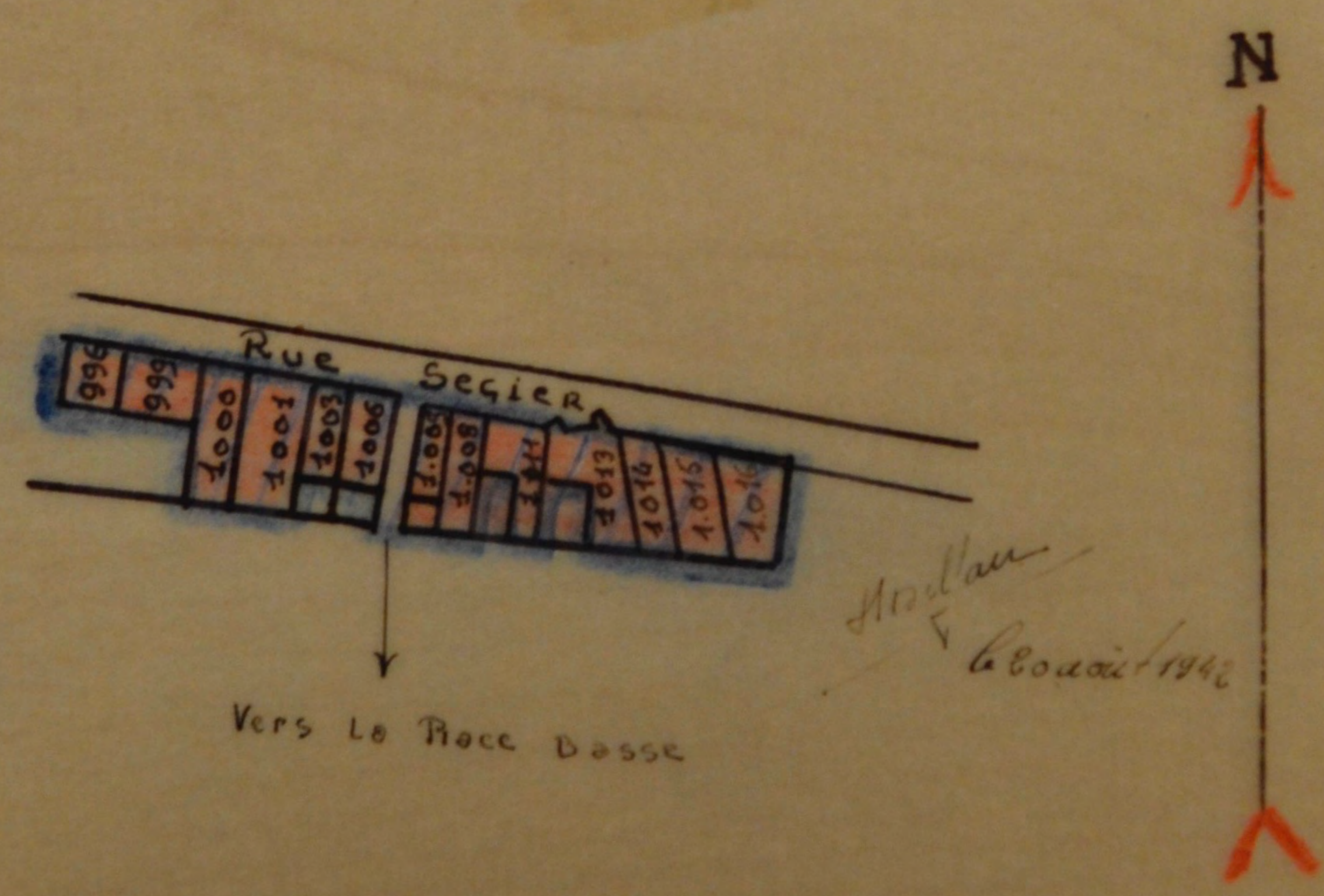
DEPARTEMENT DU LOT

CANTON DE FIGEAC

LA VILLE DE FIGEAC

SITE DE LA RUE SEQUIER

SECTION -G- DE LA VILLE - DEUXIEME FEUILLE



LEGENDE

LIMITES DU SITE A INSCRIRE.....	—
ETENDUE " " " " .....	▨
PROPRIETES BATIES.....	■
PROPRIETES NON BATIES.....	□